

Déclaration publique du Professeur Christian Perronne et confrères

Paris, le 27 mars 2020

A Monsieur Emmanuel Hirsch, Professeur d'éthique médicale à la faculté de médecine de l'université Paris-Saclay,

Monsieur Emmanuel Hirsch, nous voulons assumer notre responsabilité de traiter chaque malade qui nous accorde sa confiance au mieux des connaissances médicales les plus récentes. Aucun médecin ne peut accepter de traiter un patient qui lui accorde sa confiance selon des normes étrangères à sa seule conscience.

Nous récusons vos propos délivrés dans une interview donnée dans le journal le " Quotidien du médecin" en date du 19 mars courant, intitulée : « Emmanuel Hirsch : Face au Covid-19, les soignants ne peuvent endosser seuls des choix vitaux ».

Une phrase tombe, brutale et froide : « La hiérarchisation des choix doit être faite selon des protocoles. Cela permet de neutraliser la responsabilité : le soignant a ainsi moins le sentiment d'assumer personnellement une décision à impact vital ».

Non Monsieur Emmanuel Hirsch, nous médecins ne pouvons choisir de soigner ou d'abandonner les malades selon des normes administratives qui nous imposeraient un tel tri, afin de « neutraliser notre responsabilité» comme vous osez l'écrire.

Monsieur Emmanuel Hirsch, nous voulons assumer notre responsabilité de traiter chaque malade qui nous accorde sa confiance au mieux des connaissances médicales les plus récentes. Aucun médecin ne peut accepter de traiter un patient qui lui accorde sa confiance selon des normes étrangères à sa seule conscience.

De même il n'est pas possible de nous interdire l'utilisation de médicaments potentiellement efficaces dans un contexte d'urgence absolue.

"Neutraliser notre responsabilité?"

La responsabilité est au centre de nos pratiques médicales, nous ne pouvons passer outre le principe fondamental de notre déontologie qui nous fait obligation de délivrer des soins consciencieux et conformes aux données acquises de la connaissance. C'est en conscience que nous agissons et pensons nos actes. Cette conscience est la nôtre, elle ne peut être déléguée. Notre responsabilité est de ce fait individuelle. Nous ne pouvons accepter -sous aucun prétexte- de nous faire voler cette responsabilité, d'accepter que notre conscience soit subordonnée à des injonctions de nature économiques ou politiques.

C'est aux médecins de décider.

C'est bien pour cela que l'autre grand principe de notre déontologie est l'indépendance professionnelle des médecins telle que l'affirme l'article 5 de notre code de déontologie.

"Le médecin ne peut aliéner son indépendance professionnelle sous quelque forme que ce soit".

Sans cette indépendance il ne peut y avoir d'acte consciencieux et conforme aux données de la science.

Monsieur Emmanuel Hirsch, accepter votre conception serait s'en remettre à la raison d'État. C'est l'État qui déciderait que tel traitement serait fait, ou ne serait pas fait, que tel malade serait laissé sans soins ...C'est ce qu'inévitablement Monsieur vous êtes amené à dire quand vous affirmez : "*Ces décisions doivent être assumées par le politique. Les héros, les soignants, ne peuvent être seuls. D'autant que leurs choix ont des conséquences sociales. Ils les endosseront, plus facilement si les arbitrages qu'ils prennent sont sous-tendus par une position politique*".

Non les médecins n'attendent pas d'être traités de héros. Ils demandent simplement que l'on respecte leur travail et surtout les malades. Ils veulent que l'on satisfasse les demandes de moyens en personnels, en lits, en matériels, qui manquent cruellement dans cette situation de pénurie dont ils ne sont nullement responsables. Ils demandent de pouvoir utiliser des médicaments potentiellement efficaces et sans danger en l'absence de tout autre traitement connu.

Les médecins refusent d'être des robots obéissant à des directives gouvernementales guidées par des considérations économiques et politiques.

Voilà les principes que vous foulez aux pieds, ceux de notre Déontologie médicale,

L'indépendance professionnelle des médecins ne peut être aliénée sous quelque forme que ce soit.

La responsabilité médicale est assurée par le médecin, elle ne se délègue pas.

Pr Christian Perronne Professeur des Universités, ancien Chef du service des maladies infectieuses Hôpital Raymond Poincaré Garches

Pr Marie-Thérèse Cousin Professeur honoraire des Universités- Anesthésiste-Réanimateur des Hôpitaux de Paris,

Pr Jean-Claude Roujeau Professeur honoraire des Universités Dermatologue Hôpital Henri Mondor

Dr Jean- Louis Chabernaud Pédiatre réanimateur, Hôpital Antoine Béclère AP-HP Université Paris-Saclay.

Dr François Paraire Médecin honoraire des Hôpitaux de Paris. Médecin légiste Hôpital Raymond Poincaré Garches.

Source MEDIAPART 28 mars 2020 :

<https://blogs.mediapart.fr/jean-pierre-boudine/blog/280320/declaration-du-pr-christian-perronne-professeur-des-universites>